



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

**ARRETE N° AR-221013-0612  
(Commande Publique)**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR**

**Jury de Concours**

**« Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du bâtiment Polyespace à Saint-Sulpice-La-Pointe »**

Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L2125-1-2°, L2172-1, R2162-15 à R2162-22, R2162-24, R2172-2, R2172-4, R2172-6 et R2122-6 du Code de la Commande Publique ;
- Vu les dispositions de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-220707-0089 du 7 juillet 2022 relative à la reconstruction du bâtiment Polyespace et au jury de concours de maîtrise d'œuvre ;
- Vu l'arrêté n°AR-221006-0587 en date du 6 octobre 2022 relatif à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre ;
- Vu les candidatures reçues dans le cadre de cette consultation n°22S0139 ;
- Vu l'avis du jury de concours en date du 10 octobre 2022 quant au choix des équipes n°12, 14, et 23, à retenir pour la remise d'une esquisse,

**ARRETE**

**Article 1.** La liste des candidats admis à concourir pour la remise d'une esquisse pour le projet de reconstruction du bâtiment Polyespace comme suit :

- Equipe n° 12, représentée par V2S ARCHITECTES, mandataire du groupement ;
- Equipe n° 14, représentée par GGR ARCHITECTES, mandataire du groupement ;
- Equipe n° 23, représentée par DIDIER JOYES, mandataire du groupement.

**Article 2.** Messieurs le Maire et le Directeur général des services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié électroniquement sur le site de la ville.

**Article 4.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 13 octobre 2022  
Le Maire

  
Raphaël BERNARDIN